

JUGEMENT DE BAYONNE

Le 10 décembre, le jugement du TGI de Bayonne, comme cela était prévisible, a désigné un bouc-émissaire en la personne de Daniel Roques. Au pénal, les éleveurs ont été condamnés à 1000 € avec sursis tandis qu'Audace écope de 20 000 € ferme. Quant à l'amende douanière, elle est égale au montant des achats que chaque éleveur a réalisé en Espagne. Mais pour cette amende, tous les prévenus (éleveurs, vétérinaire espagnol et Audace), sont condamnés solidairement soit 59 000 €. En la circonstance, le président de l'association Audace risque de payer l'amende pour tout le monde puisque les éleveurs ont déclarés des revenus minimes voire négatifs.

Ceci étant, il vient de se produire un rebondissement, les éleveurs sortants pourtant financièrement indemnes de cette procédure ont interjeté appel aux côtés d'Audace. Ils se re-solidarisent donc apparemment de Daniel Roques dans le cadre de son travail réalisé pour obtenir une réglementation nationale qui ne soit plus un verrou à toute importation. Par ailleurs de son côté, Daniel Roques vient d'informer Argos qu'il estime ce jugement de Bayonne excellent pour l'intérêt général des éleveurs français. De fait, les magistrats bayonnais ont retenu pour la première fois la réalité exacte de notre réglementation nationale qui permet aux seuls exploitants d'avoir accès aux importations parallèles de médicaments vétérinaires. Sans rentrer dans des détails fastidieux, cela signifie que seuls les établissements pharmaceutiques titulaires des AMM françaises auraient le droit aux imports parallèles (imaginons où en serait l'importation parallèle en matière de produits phytosanitaires si seuls les Bayer ou Basf y avaient eu accès pour leurs propres produits !). La question ne se pose donc plus de savoir pourquoi la procédure simplifiée permettant d'obtenir des autorisations d'import parallèle est restée lettre morte depuis le 27 mai 2005. Argos rappelle en effet qu'aucune autorisation n'a été sollicitée depuis 8 ans. Les éleveurs et Audace vont se retrouver ensemble devant la Cour d'appel de Pau courant 2014...

ARGOS... Tél. : 02 41 73 01 34 - Portable : 07 71 05 04 70

e-mail : ARGOS.Laluc@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Guy Laluc

Secrétaire de rédaction : Juliette Laluc-Bellec - Conception et impression :

SETIG Palussière - CPPAP : I015T87176 - Reproduction interdite.